



SECTION du BAS-RHIN

Téléphone : 06.09.18.72.27

fo.dr67@dgfip.finances.gouv.fr

SITE WEB LOCAL: <http://fo-dgfip-sd.fr/067/>

AUDIOCONFERENCE du 30/12/2021 - 11H

SITUATION SANITAIRE :

Depuis 3 semaines, 10 cas positifs/semaine.

Depuis lundi 27/12, 11 cas positifs (6 pour la journée du 28/12)

En 1 an 77 cas positifs, 54 cas depuis 6 novembre.

Consignes : **Télétravail (TT) obligatoire** 3 jours (donc pas de volontariat demandé), voire 4 si cela est possible, même sans protocole (concernent tous ceux qui disposent du matériel)

L'**accueil** (y compris normal tout venant) doit être assuré.

Présence d'un **vigile** au 35 Vosges pour l'ouverture au public tout venant, normalement dès le 3 janvier.

Les chefs service (CDS) ont eu une audio ce matin et recevront un message écrit de la Direction locale.

883 agents (environ 2/3 agents) sont **équipés en TT** dans le 67.

TT effectif en semaine 50 : 672 jours de TT consommés pour 564 autorisations de TT, soit environ 1jour/semaine/agent.

Le TT devenant obligatoire 3j/semaine, les CDS doivent préparer des **plannings** (1 jour de présence obligatoire, par roulement entre les agents) + les tâches qui vont être télétravaillées.

Pour les absents cette semaine : les agents viendront le 3, prendront leur matériel de TT et repartent chez eux.

Les déménagements de services en janvier sont maintenus...

Commentaire FO : Apparemment, le NRP est prioritaire sur tout, y compris la santé et les risques de contamination des agents !!!

Mais, la direction précise, qu'ils doivent se dérouler dans le respect des nouvelles consignes, mais seulement 3 jours (exit les 4jours de TT), les 2 jours restant devant permettre de préparer le déménagement.

Les agents concernés seront présents l'après-midi du déménagement sur le site cible. Dès la reconnexion, l'agent pourra rentrer chez lui.

Les **formations** en présentiel sont maintenues.

Personnes vulnérables : rien de nouveau, elles entrent dans les mêmes consignes (3 jours obligatoires, 4 si possible).

Les **horaires décalés** (entrées et sorties y compris sur plage fixe) sont maintenus.

Emport des documents pour le TT : maintenu et élargi à Dépense Rémunérations.

Réponses de la Direction obtenues suite aux questions de FO DGFIP posées préalablement (masques, lingettes, arrêtés comptables, nomades, CCID, classes fermées, cas contact) :

Commandes/livraisons de masques : pas de commande programmée, livraison à la demande (stock confortable). La Directrice précise qu'elle n'a pas atteint les 50 lavages !

Approvisionnement gel, lingettes, etc : Lingettes commandées. Il y a encore du stock. Des lingettes prévues pour les déménagements.

Arrêtés comptables de fin de gestion : pas de nouvelles consignes. Dispositif de solidarité pour les SIP : Sous Médoc Web, arrêté à distance possible donc en cas de problème, 1 des 8 référents pourra prendre le relais. Idem pour les SIE (3 référents). Info des chefs de service le 14/12. Pour DDR3, ce n'est pas le cas.

Nomades (vérificateurs, huissiers, géomètres, CDL, évaluateurs...) : pas de changement, à ce stade, mais des consignes plus précises sont attendues (visio avec les OS en a parlé mais pas l'audio entre DG et les DR/DDFIP).

Pour les CDL : si pas de RDV, c'est le TT.

CCID : peuvent se tenir à distance. La DGFIP se rendait à celle en présentiel exclusive.

Classes/écoles fermées : pas de nouvelles consignes. Les anciennes s'appliquent (voir notre [site web local](#), info du 08/12) : TT ou ASA. Consignes reprises dans le message aux CDS d'aujourd'hui.

Cas contacts : Pour l'instant, consignes du 23/12 aux CDS: si Omicron, isolement 7 jours même si schéma vaccinal complet. Voire 17 jours si le cas contact habite avec une personne malade. En révision au niveau national. C'est le médecin de prévention qui doit se prononcer.

FO DGFIP 67 reste à votre disposition !



A vos côtés, de votre côté